



Marseille, le 23/10/2019

Chers clients,

La nouvelle réglementation Low Sulphur de l'organisation maritime internationale (OMI) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et obligera l'ensemble des compagnies maritimes à réduire leurs émissions de soufre de 85%. Cette nouvelle réglementation vise à réduire l'impact environnemental de l'industrie et à améliorer significativement la qualité de l'air, une démarche dans laquelle s'inscrit le groupe CMA CGM depuis plus de 15 ans.

CMA CGM sera en totale conformité à partir du 1^{er} janvier 2020 et a pris la décision :

- 1) De privilégier l'utilisation du fioul à faible teneur en soufre (avec 0,5% de soufre) pour sa flotte
- 2) Et d'investir significativement
- 3) En propulsant certains de ses futurs porte-conteneurs au Gaz Naturel Liquéfié (20 navires d'ici 2022, dont 9 géants de 23000 EVP), permettant notamment une réduction de 99% des émissions d'oxyde de soufre et de particules fines
- 4) En passant commande d'un certain nombre de scrubbers pour ses navires.

L'ensemble de ces mesures représente un surcoût majeur. Ce surcoût sera pris en compte à travers une application ou un ajustement des surcharges combustibles marché par marché.

Concernant le marché Dom Tom, voici le détail de l'application :

1. Pour les contrats court terme (jusqu'à 3 mois de validité) : mise en place d'une Low Sulphur Surcharge IMO 2020 (LSS) à partir du 1er décembre 2019. Pour les Dom Tom, elle s'implémentera en sus de la BAF Q4 2019.
2. Pour les contrats long terme (plus de 3 mois de validité) : une nouvelle BAF basée sur le prix du fioul à faible teneur en soufre (0,5%) s'appliquera à partir du 1er janvier 2020.

La base de calcul de ces surcharges est le prix moyen du VLSFO pondéré par place de marché (Shanghai, Rotterdam, Houston...etc) multiplié par le coefficient du trade.

Coefficients des marchés DOM TOM

Vous trouverez le détail des coefficients marché de CMA CGM applicables aux DOM TOM dans le sens « southbound » :

ZOL	ZOD	Trade coefficient
North Europe & Westmed	Pacific Island	2,3
North Europe & Westmed	Indian Ocean	1
North Europe & Westmed	French Guyana	0,85
North Europe & Westmed	French West Indies	0,5

Trade coefficient = fuel ton per transported teu



Exemple 1 = simulation de la LSS applicable au 1^{er} décembre 2019

Devise des écarts ou « spread »/tonne = US Dollar

Devise des LSS = EUR

Taux de change fixe indicatif : 1 EUR = 0,9 USD.

0,9		1 EUR = 0,9 USD		spread VLS/HS					
CURRENCY		POL/ZOL	POD/ZOD	150,01	175,01	200,01	225,01	250,01	275,01
				175,00	200,00	225,00	250,00	275,00	300,00
EUR	BAF per teu	NORTH EUROPE	FRENCH GUYANA	133	153	172	191	210	229
EUR	BAF per teu	NORTH EUROPE	FRENCH WEST INDIES	78	90	101	112	123	135
EUR	BAF per teu	NORTH EUROPE	INDIAN OCEAN	157	180	202	225	247	270
EUR	BAF per teu	NORTH EUROPE	PACIFIC ISLANDS	362	414	465	517	569	621

Exemple = si la différence entre le prix de la tonne de HSFO et la tonne de VLSFO est de **USD 176/ton**, la référence applicable sera le plafond de la tranche allant de USD 175,01 à USD 200, soit USD 200/ton.

Le montant de la LSS ex Europe pour les conteneurs dry sera :

Vers Océan Indien = USD 200 x coef 1 = USD 200 x par le taux de change moyen 0,9 = EUR 180

Vers Pacifique = USD 200 x coef 2,3 = USD 460 x par le taux de change moyen 0,9 = EUR 414

Vers les Antilles = USD 200 x coef 0,5 = USD 100 x par le taux de change moyen 0,9 = EUR 90

Vers la Guyane = USD 200 x coef 0,85 = USD 170 x par le taux de change moyen 0,9 = EUR 153

Exemple 2 = simulation de la BAF au 1er janvier 2020

Devise des écarts/tonne = US Dollar

Devise des BAF = EUR

Taux de change fixe indicatif : 1 EUR = 0,9 USD.

0,9		1 EUR = 0,9 USD		VLSFO usd/ton									
CURRENCY		POL/ZOL	POD/ZOD	475,01	500,01	525,01	550,01	575,01	600,01	625,01	650,01	675,01	700,01
				500,00	525,00	550,00	575,00	600,00	625,00	650,00	675,00	700,00	
EUR	BAF per teu	NORTH EUROPE	FRENCH GUYANA	382	401	420	439	459	478	497	516	535	
EUR	BAF per teu	NORTH EUROPE	FRENCH WEST INDIES	225	236	247	258	270	281	292	303	315	
EUR	BAF per teu	NORTH EUROPE	INDIAN OCEAN	450	472	495	517	540	562	585	607	630	
EUR	BAF per teu	NORTH EUROPE	PACIFIC ISLANDS	1 035	1 086	1 138	1 190	1 242	1 293	1 345	1 397	1 449	

Exemple = si la valeur du VLSFO se situe à USD 555/ton, la référence applicable sera le plafond de la tranche allant de USD 550,01 à USD 575, soit USD 575/ton.

Le montant de la BAF ex Europe pour les conteneurs dry sera :

Vers Océan Indien = USD 575 x coef 1 = USD 575 x par le taux de change moyen 0,9 = EUR 517

Vers Pacifique = USD 575 x coef 2,3 = USD 1322 x par le taux de change moyen 0,9 = EUR 1190

Vers les Antilles = USD 575 x coef 0,5 = USD 287 x par le taux de change moyen 0,9 = EUR 258

Vers la Guyane = USD 575 x coef 0,85 = USD 488 x par le taux de change moyen 0,9 = EUR 439

Attention : Ce qui précède est donné à titre indicatif, afin de vous aider à anticiper l'arrivée de ces nouvelles conditions. Mais le montant exact de la future LSS applicable le 1er décembre 2019 sera publié le 1er novembre 2019. Le montant exact de la future BAF 2020 applicable le 1er janvier 2020 sera publié le 1er décembre 2019.

Notre équipe commerciale reste à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Cordialement,
CMA CGM Marseille
Direction commerciale DOM TOM